

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ *209* DU 8 NOVEMBRE 2017 PORTANT NOMINATION  
DE CERTAINS HAUTS CADRES DE LA MUTUELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n° 1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics Burundais ;

Vu le Décret n° 100/193 du 18 octobre 1989 portant Modification des Statuts de la Mutuelle de la Fonction Publique ;

Vu le Décret n° 100/57 du 04 avril 2016 portant Organisation et Fonctionnement du Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre ;

Sur proposition du Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommée Directeur Général de la Mutuelle de la Fonction Publique :

**Madame Concilie NIBIGIRA ;**

**Article 2** : Est nommée Directeur des Prestations :

**Dr. Marie Noëlla UWINEZA ;**

**Article 3** : Est nommé Directeur Administratif et Financier :

**Monsieur Serges NTIRWIHISHA ;**

**Article 4** : Est nommé Directeur des Pharmacies :

**Monsieur François NKUYEHASI.**

**Article 5** : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 6** : Le Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 8 / 11 / 2017,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE,

Dr. Joseph BUTORE.

LE MINISTRE DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE,  
DES AFFAIRES SOCIALES ET DU GENRE,

Martin NIVYABANDI.

*OCUP*  
8.11.2017

*Dr. Joseph Butore*

*Martin Nivyabandi*